

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DONNEZAC

Envoyé en préfecture le 20/06/2025

Reçu en préfecture le 20/06/2025

Publié le

2025 -

Berger Levrault

ID : 033-213301518-20250613-2025_06_03-DE

Nbre de Conseillers en exercice	15	<u>OBJET :</u>	DEMANDE DE SUBVENTION FEMREB
présents	11		AUPRES DU SYNDICAT
votants	11		INTERCOMMUNAL D'ELECTRIFICATION
			DU BLAYAIS

DELIBERATION n° 2025 - 06 - 03

L'an deux mille vingt-cinq, le 13 juin, le Conseil Municipal de la commune de DONNEZAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-François JOYÉ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 juin 2025

PRESENTS : Jean-François JOYÉ, Jean-Marie HÉRAUD, Claudine HÉRAUD, Franck CHASSIN, Dominique DIDIER, Patrice SOPÉNA, Régine LAMBERT, Thierry COURJAUD, Marie-Pascale FEBVIN, Jean-Pierre GENAIN, Benoît VIAUD.

ABSENTS-EXCUSES : Virginie FAURE, Jean-Michel PICQ, Bernard ARDOIN, Laurent QUÉRION.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Jean-Marie HÉRAUD

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les devis établis par l'entreprise Fonroche concernant les travaux de rénovations à réaliser sur l'éclairage public de la salle des fêtes.

Le devis estimatif des travaux s'élèvent à 24 120 € TTC

Monsieur le Maire demande ainsi, au conseil municipal de valider le plan de financement suivant :

SUBVENTION FEMREB	8 500.00 € TTC
SUBVENTION DETR ET DSIL	5 670.00 € TTC
AUTOFINANCEMENT	<u>9 950.00 € TTC</u>
	24 120.00 € TTC

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,

- ⇒ **Accepte** les devis de l'entreprise Fonroche Lightning, 174 allée de Martinon 47310 Sainte-Colombe-en-Bruilhois d'une valeur de **24 120 € TTC**
- ⇒ **Charge** Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires auprès du syndicat intercommunal d'électrification de Blayais pour obtenir une subvention de 35 % maximum du montant TTC plafonnée à 8500 € par an dans le cadre du FEMREB.
- ⇒ **Accepte** le plan de financement de cette dépense et autorise, Monsieur le Maire à signer tous documents se référant à ces travaux.

2025-

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.
En Mairie, le 16 juin 2025

Envoyé en préfecture le 20/06/2025

Reçu en préfecture le 20/06/2025

Publié le

Berger
Levraud

ID : 033-213301518-20250613-2025_06_03-DE

Le Maire
J-F JOYÉ

Secrétaire de séance
Jean-Marie HÉRAUD



Affiché le : **20 JUIN 2025**

Transmis au représentant de l'état :

20 JUIN 2025